

Envoyé en préfecture le 21/08/2023

Reçu en préfecture le 21/08/2023

Publié le

ID : 045-214502304-20230817-DMN082023-AU

SLOW

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS
Tél : 02.38.92.40.72
E.Mail : noyers.mairie@wanadoo.fr

DECISION DU MAIRE N° 08/2023

PORTANT SUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CIMETIERES

Le Maire de la commune de Noyers,

Considérant la nécessité de disposer d'un logiciel de gestion des cimetières afin d'assurer au mieux le suivi et la reprise des concessions,

Vu la délibération N° 29/2023 du 10/08/2023 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet d'achat d'un logiciel de gestion des cimetières,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 25-2020 (point N° 4) du Conseil Municipal en date du 23 juin 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales),

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est décidé, suite à demande de devis, de retenir l'offre de la Société SARL LOGIPLACE, pour un montant s'élevant à 3 585 € H.T., soit 4 302 € T.T.C.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera enregistrée au compte 2051, lequel avait été prévu au Budget Principal 2023.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 17/08/2023.
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

